

## C.G.V CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE FORMATIONS E-LEARNING ET MIXTE-LEARNING

### Formations en E-learning

Les formations en e-learning : les formations sont intégralement dispensées en ligne à partir du site internet édité par notre partenaire accessible en suivant un lien et codes d'accès et prennent la forme de modules pédagogiques (ci-après dénommés les « Formations E-learning »).

**1 Conditions d'inscription :** L'inscription est confirmée une fois que la commande de la formation a été finalisée par le Participant. Elle est confirmée uniquement à réception et validation d'une convention. La prise en charge de la formation par un Opérateur de Compétences. Le cas échéant, le Client doit s'adresser directement à l'O.P.C.O pour bénéficier de la prise en charge de la formation.

Le Participant inscrit bénéficie d'un espace personnel qui lui permet notamment d'accéder à la plateforme E-learning.

La Formation E-learning étant accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit, il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires le cas échéant.

**2 Droit de rétractation :** Les Formations E-learning consistent en un enseignement pédagogique fourni sous forme digitale (ci-après dénommé le « Module E-learning »), accessible par le biais d'un espace électronique sécurisé.

PRP Safety FORMATION fait bénéficier le client d'un droit de rétractation de 08 jours à compter de la date de signature de la convention.

Dans le cas où le Client souhaite faire usage de son droit de rétractation, il devra informer PRP Safety FORMATION par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme n'est due à PRP Safety FORMATION.

**3 Désistement – Absence :** Dès l'ouverture de l'accès à la Plateforme E-learning, le Coût Pédagogique est intégralement acquis. Aucune annulation ne peut intervenir, et ce quel que soit le motif. Le Client ne peut prétendre à aucun remboursement.

**4 Accès à la Plateforme E-learning :** La Plateforme E-learning est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il incombe au Client et aux Participants de s'assurer qu'ils disposent de tous les éléments leur permettant d'accéder à la Plateforme E-learning conformément aux recommandations qui pourront leur être communiquées, ce dans des conditions de sécurité optimales. L'accès à la Plateforme E-learning s'effectue via le réseau Internet. En raison de la nature de ce réseau, des aléas techniques peuvent entraîner des ralentissements ou des indisponibilités de la Plateforme E-learning. PRP Safety FORMATION ne saurait en aucun cas être responsable des dysfonctionnements liés à des perturbations du réseau Internet.

L'accès à la Plateforme E-learning peut être momentanément interrompu pour assurer la maintenance de la Plateforme. Dans ce cas, PRP Safety FORMATION informera préalablement le participant de la date et de la durée des opérations de maintenance.

Il appartient au Client de s'assurer qu'ils disposent d'une protection adéquate contre les virus informatiques. PRP Safety FORMATION ne saurait être responsable de la transmission de virus informatiques lors de l'utilisation.

PRP Safety FORMATION ne saurait être responsable de l'intrusion par des tiers dans le système informatique du Participant à l'occasion de son utilisation de la Plateforme E-learning.

Le Participant s'engage à ne pas permettre l'accès à la Plateforme E-learning à tout tiers. En cas d'utilisation non autorisée par PRP Safety FORMATION de l'identifiant et du mot de passe du Participant, PRP Safety FORMATION se réserve le droit de suspendre immédiatement et sans notification préalable l'accès à la Plateforme E-learning.

**4.1 Modalités de déroulement et mise à disposition de moyens pédagogique :** L'organisme s'engage à mettre à disposition en Inter-entreprises :

Une salle équipée (Mini 2m<sup>2</sup>/stagiaire), une zone d'évolution pour circuler en condition de travail, un engin conforme avec les documents suivants : VGP à jour, notice, carnet d'entretien, des charges. Les stagiaires devront s'équiper d'une tenue de travail, de chaussures de sécurité, gants, casque... (EPI en fonction des risques).

Le client s'engage à mettre à disposition en Intra-entreprises :

Une salle équipée (Mini 2m<sup>2</sup>/stagiaire), un site/une zone d'évolution pour circuler en condition de travail, des engins conforme suivant la prestation validé avec les documents suivants : VGP à jour, notice, carnet d'entretien, des charges.

Les stagiaires devront s'équiper d'une tenue de travail, de chaussures de sécurité, gants, casque, harnais... (EPI en fonction des risques).

**4.2 Conditions sanitaires :** Point de vigilance : l'organisme s'engage à mettre en place des mesures de prévention face à l'épidémie du Covid-19.

- Accueil et information des stagiaires, Gel Hydroalcoolique, Respect des gestes barrières, Toilettes, et gestion des déchets.

- Le bénéficiaire s'engage aux respects des conditions sanitaires et à fournir des masques aux apprenants pour le déroulement de la formation (Inter et intra).

**5 Déroulement des formations :** Les formations sont réalisées conformément à un programme pédagogique détaillé, publié sur le Site. En fonction d'objectifs déterminés, il précise :

L'objectif, le public visé, les prérequis, la durée, le nombre de stagiaires, les modalités d'accès, la durée de connexion, le tarif, les moyens pédagogiques et humain, l'assistance pédagogique et technique, le matériel et équipements, les modalités de suivi, d'évolution des acquis et d'évaluation, le lieu, le responsable pédagogique et technique, l'accessibilité, l'actualisation, la validation et contact.

**5.1.** Les Formations E-learning sont uniquement dispensées en ligne sur la Plateforme E-learning.

Le Participant a accès à la Plateforme E-learning à compter de la réception du Coût Pédagogique et à l'issue du délai de rétractation mentionné à l'Article 2. Le cas échéant, et ce pendant la durée définie est de un mois. Passé ce délai, le Participant ne pourra pas compléter le Module E-learning et aucun remboursement ne pourra être réclamé à PRP Safety FORMATION.

**5.2.** PRP Safety FORMATION apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées dans le Catalogue :

La durée des formations est variable selon la thématique traitée. Elle est indiquée dans les programmes.

Les méthodes pédagogiques assurent aux Participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire.

**5.3** Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin. Ils permettent aux Participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant le Module E-learning. Des tests d'auto-

évaluation intermédiaires peuvent être proposés aux Participants tout au long de la formation. Les résultats de ces tests n'ont pas d'incidence sur la délivrance de l'attestation de fin de formation.

L'acquisition des connaissances sera évaluée à l'issue de la formation par le moyen d'un test de validation des connaissances portant sur l'ensemble de la formation.

**5.4.** Une attestation de fin de formation est adressée à l'issue de la formation sous réserve des conditions cumulatives suivantes. Le Participant doit avoir : suivi l'intégralité de la formation et test de Validation des Connaissances.

**6. Propriété intellectuelle des supports pédagogiques :**

Les droits de propriété intellectuelle grevant les supports numériques mis à disposition des Participants dans le cadre de la Formation E-learning sont la propriété exclusive de PRP Safety FORMATION. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, cession ou transmission des supports par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable écrit de PRP Safety FORMATION sont interdites, sous peine de poursuites judiciaires.

**6.1 PROCEDURE, RECLAMATION ET TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES : Démarche Qualité :** Cette procédure définit les modalités d'identification et de traitement de toute non-conformité liée à l'activité de formation. Identification : Toute personne intervenant dans le cadre de l'activité peut être amenée à détecter un dysfonctionnement avéré ou potentiel.

Ouverture d'une Fiche : La personne ayant détectée le dysfonctionnement ou ayant eu une réclamation, ouvre une fiche ACTION COMMUNICATION RECLAMATION. « DOC.FI.COM.REC.V1.10.16 »

Analyse : Cette fiche est remise au référent Qualité de la structure pour analyse des suites à donner. Dans le cas d'action nécessitant des modifications dans l'organisation, ou suite à une réclamation client le responsable qualité statuera sur les suites à donner. Mise en œuvre et suivi : Le responsable qualité concernée par la mise œuvre et du suivi des actions identifiées tient à jour une synthèse sur la fiche. Mesure de l'efficacité : Le Référent concernée doit statuer sur l'efficacité des actions mises en œuvre.

Clôture : En cas d'actions jugées efficace, la fiche est alors clôturée par le directeur de la structure. Sinon ; d'autres actions doivent être envisagées.

**7. Coût Pédagogique :**

Le Coût Pédagogique comprend notamment la formation dispensée sous forme de Module E-learning, le tutorat, le support pédagogique post formation et le cas échéant l'assistance téléphonique (de 9h à 18h) et/ou de manière asynchrone. Le montant du Coût Pédagogique est forfaitaire et est indiqué dans les programmes en Net de taxes.

Tous les prix affichés sont valables au moment de l'inscription et peuvent faire l'objet de réévaluation.

Le Coût Pédagogique n'inclut pas le coût de la connexion au réseau Internet, qui reste à la charge exclusive du Client.

**8 Paiement de la formation :**

Le règlement de l'intégralité du Coût Pédagogique est effectué uniquement par virement ou cheque.

La facture est adressée au Client à l'issue du droit de rétractation.

**9 Protection des données à caractère personnel :**

Dans le cadre des prestations de PRP Safety Formation, met en œuvre un système informatisé de gestion, comportant le traitement de données à caractère personnels des formateurs et des apprenants.

Ces données sont strictement gérées dans le cadre du Règlement européen de protection des données et de la Politique de protection des données. Elles font l'objet de mesures de sécurité techniques et organisationnelles propres à assurer leur protection.

Ces données sont réservées à l'usage des services gérant les contrats et prestations de formation. Elles ne sont pas traitées dans un pays tiers à l'Union européenne.

Les données relatives à l'organisation des formations sont conservées 10 ans à compter de la fin de l'année de formation. A l'issue de ce délai, ces données sont archivées puis supprimées. Vous pouvez demander à accéder aux données vous concernant et à les rectifier, ainsi qu'à les effacer ou à vous opposer à leur traitement dans la mesure des dispositions légales applicables. Vous pouvez exercer ces droits en vous écrivant à [contact@prpsafety.fr](mailto:contact@prpsafety.fr) en justifiant de votre identité. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse à une telle demande, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez demander à accéder aux données vous concernant et à les rectifier, ainsi qu'à les effacer ou à vous opposer à leur traitement dans la mesure des dispositions légales applicables. Vous pouvez exercer ces droits en vous écrivant à [contact@prpsafety.fr](mailto:contact@prpsafety.fr) en justifiant de votre identité. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse à une telle demande, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les informations strictement nécessaires à la gestion de votre inscription sont indiquées par un astérisque\*. Ces informations ne seront pas ré-utilisées pour d'autres usages.

**10 Loi applicable et attribution de juridiction :** La loi applicable aux CGV est la loi française.

A défaut d'accord amiable entre les parties pour tout différend résultant des présentes, Toutes les contestations sont de la compétence exclusive du Tribunal de Perpignan, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs

## Formations Mixte (e-learning & présentiel) :

La Formation Mixte comprend un module E-learning (ci-après dénommé le « Module E-learning ») et une session de formation en présentiel (ci-après dénommée la « Formation en Présentiel »), qui ne peuvent pas être suivis indépendamment.

L'inscription est confirmée une fois que la commande de la formation a été finalisée par le Participant. Elle est confirmée uniquement à réception et validation d'une convention. la prise en charge de la formation par un Opérateur de Compétences. Le cas échéant, le Client doit s'adresser directement à l'O.P.C.O pour bénéficier de la prise en charge de la formation.

Le Participant inscrit bénéficie d'un espace personnel qui lui permet notamment d'accéder à la plateforme E-learning.

La Formation Mixte-learning pour la partie en ligne étant accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit, il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires le cas échéant.

### 1 Conditions d'inscription :

L'inscription à la Formation Mixte peut être effectuée par un indépendant ou par une société pour le compte de ses employés.

Il appartient au Client et au Participant de s'assurer qu'ils disposent d'une protection adéquate contre les virus informatiques. PRP Safety FORMATION ne saurait être responsable de la transmission de virus informatiques lors de l'utilisation du Site et/ou de la Plateforme E-learning.

Après avoir choisi les thèmes, date et lieu de la session en Présentiel, le Client doit adresser à PRP Safety FORMATION :

Le récapitulatif de la demande d'inscription avec la fiche « Organisation de formation ».

La convention de formation daté et signé par le Client,

Le règlement l'ordre de PRP Safety FORMATION pour les coûts pédagogiques (qui comprennent notamment l'accès à la Plateforme E-learning, l'animation de la formation en présentiel, les supports pédagogiques)

En cas de prise en charge de la formation par un Opérateur de Compétences (ci-après dénommé « O.P.C.O »), soit :

Si le client bénéficie d'une prise en charge directe par un O.P.C.O, joindre la convention de formation programme de formation à l'O.P.C.O en cas de refus de prise en charge par l'O.P.C.O ou en cas de dossier incomplet le jour de la session de formation en présentiel le client s'engage à régler la totalité de la prestation.

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur applicable aux Participants qui aura été transmis au Participant lors de son inscription et/ou accessible au centre de formation.

Le Participant inscrit bénéficie d'un espace personnel qui lui permet notamment d'accéder à la Plateforme E-learning.

En cas de difficulté, le Participant peut contacter PRP Safety FORMATION au 06.26.36.62.31 ou envoyer un mail à [contact@prpsafety.fr](mailto:contact@prpsafety.fr)

Le Module E-learning étant accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit, il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires le cas échéant.

La date de la session en Présentiel est fixée dès l'inscription. Elle ne peut être modifiée par le Participant pour quelque motif que ce soit. Toutefois, si l'effectif à cette session en Présentiel s'avérait insuffisant pour la tenir, PRP Safety FORMATION proposera une date alternative.

Le parcours pédagogique prévoit que le Module E-learning doit être réalisé avant la session en Présentiel, le Participant doit avoir suivi préalablement le Module E-learning pour être admissible à la session en Présentiel. Si le Participant n'est pas admissible à la session en Présentiel, aucune autre date de session en Présentiel ne lui sera proposée en remplacement, et le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

### 2 Désistement – Absence :

Dès l'ouverture de l'accès à la Plateforme E-learning, le Coût Pédagogique est intégralement acquis, indépendamment du fait que le Participant ne réalise pas l'intégralité du Module E-learning dans les délais prévus dans le protocole individuel de formation, et/ou s'absente partiellement durant la session en Présentiel.

Aucune annulation ne peut intervenir. Le Client ne peut prétendre à aucun remboursement.

Le Client peut demander à PRP Safety FORMATION, par écrit et au plus tard 8 jours ouvrables avant la session en Présentiel, à reporter la participation du Participant sur une autre session en Présentiel programmée sur le même thème de formation, dans la limite des places disponibles. Si aucune place n'est disponible sur une autre session en Présentiel, aucun remboursement ne pourra intervenir.

### 3. Annulation ou report par PRP Safety FORMATION :

PRP Safety FORMATION se réserve le droit, au plus tard 8 jours ouvrables avant la date prévue pour la session en Présentiel : d'annuler la tenue de la session en Présentiel. Dans ce cas, le Client et le Participant sont informés. PRP Safety FORMATION proposera une date alternative de reporter la date de la session en présentiel ou de modifier le lieu de son déroulement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Dans ce cas, les Clients sont informés. Le cas échéant, les frais supplémentaires en résultant seront à la charge du Client.

### 4 Accès à la Plateforme E-learning

**4.1.** La Plateforme E-learning est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il incombe au Client et aux Participants de s'assurer qu'ils disposent de tous les éléments d'équipement leur permettant d'accéder à la Plateforme-E-learning conformément aux recommandations qui pourront leur être communiquées, ce dans des conditions de sécurité optimales.

L'accès à la Plateforme E-learning s'effectue via le réseau Internet. En raison de la nature de ce réseau, des aléas techniques peuvent entraîner des ralentissements ou des indisponibilités de la Plateforme E-learning. PRP Safety FORMATION ne saurait en aucun cas être responsable des dysfonctionnements liés à des perturbations du réseau Internet.

L'accès à la Plateforme E-learning peut être momentanément interrompu pour assurer la maintenance de la Plateforme. Dans ce cas, PRP Safety FORMATION informera préalablement le Participant de la date et de la durée des opérations de maintenance.

Il appartient au Client de s'assurer qu'ils disposent d'une protection adéquate contre les virus informatiques. PRP Safety FORMATION ne saurait être responsable de la transmission de virus informatiques lors de l'utilisation du Site et/ou de la Plateforme E-learning.

PRP Safety FORMATION ne saurait être responsable de l'intrusion par des tiers dans le système informatique du Participant à l'occasion de son utilisation de la Plateforme E-learning.

Le Participant s'engage à ne pas permettre l'accès à la Plateforme E-learning à tout tiers. En cas d'utilisation non autorisée par PRP Safety FORMATION de l'identifiant et du mot de passe du Participant, PRP Safety FORMATION se réserve le droit de suspendre immédiatement et sans notification préalable l'accès à la Plateforme E-learning.

Le Participant s'engage à informer sans délai PRP Safety FORMATION de l'utilisation frauduleuse de son identifiant et/ou mot de passe dès qu'il en a connaissance.

### 5 Déroulement des formations

**5.1.** Les formations sont réalisées conformément à un programme pédagogique publié sur le Site [www.prpsafety.fr](http://www.prpsafety.fr) En fonction d'objectifs déterminés, il précise : L'objectif, le public visé, les prérequis, la durée, le nombre de stagiaires, les modalités d'accès, la durée de connexion, le tarif, les moyens pédagogiques et humain, l'assistance pédagogique et technique, le matériel et équipements, les modalités de suivi, d'évolution des acquis et d'évaluation, le lieu, le responsable pédagogique et technique, l'accessibilité, l'actualisation, la validation et contact.

**5.2. La convocation** à la session en Présentiel est envoyée au client par email, Cette convocation précise le lieu, la date, les horaires de la session et EPI obligatoire.

### 5.3. PRP Safety FORMATION apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

La durée des Modules E-learning et la durée des sessions en présentiel sont variables selon la thématique traitée. Elles sont indiquées dans le programme.

Les formateurs du Présentiel sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels ou des spécialistes des sujets abordés, ce qui leur permet une très bonne approche des sujets traités. La constitution des groupes, volontairement limités en nombre de personnes, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.

Les Formations en Présentiel se déroulent dans des salles adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéoprojecteur... etc.).

Les méthodes pédagogiques assurent aux Participants une véritable progression des savoirs et du savoir-faire.

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin. Ils permettent aux Participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant le Module E-learning et la session en Présentiel.

L'acquisition des connaissances sera évaluée à l'issue de la formation par le moyen du test de validation des connaissances portant sur l'ensemble de la formation

Il sera demandé à chacun des Participants à l'issue de la formation de remplir un questionnaire d'appréciation sur la qualité de la formation. Ce questionnaire fait l'objet d'une analyse attentive permettant à PRP Safety FORMATION d'améliorer la qualité des formations dispensées.

**5.4.** Une attestation de fin de formation est adressée à l'issue de la formation sous réserve des conditions cumulatives suivantes. Le Participant doit avoir : suivi l'intégralité de la formation (toutes les pages du Module E-learning doivent avoir été ouvertes et le Participant doit avoir émergé la liste de présence à la session en Présentiel matin et après-midi).

### 6 Exclusion et suspension de la formation

FORMATION se réserve le droit : d'exclure, et ce, à tout moment, tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation en présentiel et/ou manquerait gravement au règlement intérieur de PRP Safety FORMATION applicable aux Participants ; de refuser toute inscription pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

**6.1 PROCEDURE, RECLAMATION ET TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES : Démarche Qualité :** Cette procédure définit les modalités d'identification et de traitement de toute non-conformité liée à l'activité de formation.

Identification : Toute personne intervenant dans le cadre de l'activité peut être amenée à détecter un dysfonctionnement avéré ou potentiel.

Ouverture d'une Fiche : La personne ayant détecté le dysfonctionnement ou ayant eu une réclamation, ouvre une fiche ACTION COMMUNICATION RECLAMATION. « DOC.FI.COM.REC.V1.10.16 »

Analyse : Cette fiche est remise au référent Qualité de la structure pour analyse des suites à donner.

Dans le cas d'action nécessitant des modifications dans l'organisation, ou suite à une réclamation client le responsable qualité statuera sur les suites à donner.

Mise en œuvre et suivi : Le responsable qualité concernée par la mise œuvre et du suivi des actions identifiées tient à jour une synthèse sur la fiche.

Mesure de l'efficacité : Le Référent concernée doit statuer sur l'efficacité des actions mises en œuvre.

Clôture : En cas d'actions jugées efficace, la fiche est alors clôturée par le directeur de la structure, Sinon ; d'autres actions doivent être envisagées.

**6.2 MISE À DISPOSITION Des Moyens Pédagogiques :** suivant document Réf : « CON.MAD.MP Version : Rév 2.2017 »

**7 Les supports pédagogiques** Les droits de propriété intellectuelle grevant les supports numériques mis à disposition des Participants dans le cadre de la Formation E-learning sont la propriété exclusive de PRP Safety FORMATION. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, cession ou transmission des supports par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable écrit de PRP Safety FORMATION sont interdite, sous peine de poursuites judiciaires.

**7.1 PROCEDURE, RECLAMATION ET TRAITEMENT DES NON-CONFORMITES : Démarche Qualité :** Cette procédure définit les modalités d'identification et de traitement de toute non-conformité liée à l'activité de formation.

Identification : Toute personne intervenant dans le cadre de l'activité peut être amenée à détecter un dysfonctionnement avéré ou potentiel.

Ouverture d'une Fiche : La personne ayant détecté le dysfonctionnement ou ayant eu une réclamation, ouvre une fiche de FICHE ACTION COMMUNICATION RECLAMATION. « DOC.FI.COM.REC.V1.10.16 »

Analyse : Cette fiche est remise au référent Qualité de la structure pour analyse des suites à donner.

Dans le cas d'action nécessitant des modifications dans l'organisation, ou suite à une réclamation client le responsable qualité statuera sur les suites à donner.

Mise en œuvre et suivi : Le responsable qualité concernée par la mise œuvre et du suivi des actions identifiées tient à jour une synthèse sur la fiche.

Mesure de l'efficacité : Le Référent concernée doit statuer sur l'efficacité des actions mises en œuvre.

Clôture : En cas d'actions jugées efficace, la fiche est alors clôturée par le directeur de la structure, Sinon ; d'autres actions doivent être envisagées.

### **8 Coût Pédagogique**

Le Coût Pédagogique comprend notamment la formation dispensée sous forme de Module E-learning et sous forme de Présentiel et les supports pédagogiques y afférent. Ils ne couvrent pas les frais compris dans le Forfait Journée Etude qui doivent être acquittés auprès de l'organisateur, notamment les frais de restauration et/ou d'hôtellerie.

Tous les prix affichés sont valables pour des dates annoncées et peuvent faire l'objet de réévaluation annuelle.

Le Coût Pédagogique n'inclut pas le coût de la connexion au réseau Internet, qui reste à la charge exclusive du Client.

### **9 Paiement de la formation**

Le règlement de l'intégralité du Prix de la Formation est effectué à l'inscription par chèque ou par virement bancaire.

A défaut de paiement à bonne date, le Client sera redevable, sans mise en demeure préalable, de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci d'une indemnité forfaitaire de 40 € prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du code de commerce sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

La facture est adressée au Client à l'issue de la Formation Mixte.

### **10 Protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre des prestations de PRP Safety Formation, met en œuvre un système informatisé de gestion, comportant le traitement de données à caractère personnels des formateurs et des apprenants.

Ces données sont strictement gérées dans le cadre du Règlement européen de protection des données et de la Politique de protection des données. Elles font l'objet de mesures de sécurité techniques et organisationnelles propres à assurer leur protection.

Ces données sont réservées à l'usage des services gérant les contrats et prestations de formation. Elles ne sont pas traitées dans un pays tiers à l'Union européenne.

Les données relatives à l'organisation des formations sont conservées 10 ans à compter de la fin de l'année de formation. A l'issue de ce délai, ces données sont archivées puis supprimées.

Vous pouvez demander à accéder aux données vous concernant et à les rectifier, ainsi qu'à les effacer ou à vous opposer à leur traitement dans la mesure des dispositions légales applicables. Vous pouvez exercer ces droits en vous écrivant à [contact@prpsafety.fr](mailto:contact@prpsafety.fr) en justifiant de votre identité. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse à une telle demande, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez demander à accéder aux données vous concernant et à les rectifier, ainsi qu'à les effacer ou à vous opposer à leur traitement dans la mesure des dispositions légales applicables. Vous pouvez exercer ces droits en vous écrivant à [contact@prpsafety.fr](mailto:contact@prpsafety.fr) en justifiant de votre identité. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse à une telle demande, vous pourrez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

### **11. Conditions sanitaires :**

Point de vigilance : l'organisme s'engage à mettre en place des mesures de prévention face à l'épidémie du Covid-19.

- Accueil et information des stagiaires, Gel Hydroalcoolique, Respect des gestes barrières, Toilettes, et gestion des déchets.

- Le bénéficiaire s'engage aux respects des conditions sanitaires et à fournir des masques aux apprenants pour le déroulement de la formation (Inter et intra).

**12. Loi applicable et attribution de juridiction :** La loi applicable aux CGV est la loi française.

A défaut d'accord amiable entre les parties pour tout différend résultant des présentes, Toutes les contestations sont de la compétence exclusive du Tribunal de Perpignan, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.